Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Isère

SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE HEYRIEUX

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service

Exercice 2025

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, du décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et de l'assainissement et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service 4
1.1) Organisation administrative du service 4
1.2) Conditions d'exploitation du service 4
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service 4
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0) 5
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés 5
1.6) Volumes produits 6
1.6.1) Points de production 6
1.7) Conventions de vente et d'achat d'eau 6
1.7.1) Importations 6
1.8) Bilan des ressources 6
1.9) Nombre d'abonnements 6
1.10) Volumes vendus 7
1.10.1) Linéaire du réseau de desserte 7
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable 7
2.1) Fixation des tarifs en vigueur 7
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas) 8
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique 8
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable 8
2.2.3) Prix TTC du service au m^3 pour $120m^3$ (D102.0) 9
2.3) Recettes d'exploitation 10
2.3.1) Recettes de la collectivité 10
2.3.2) Recettes de l'exploitant 10
3) Indicateurs de performance d'eau potable 10
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées 11
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable 11
3.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service 13
3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3) 14
3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 16
3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3) 16
3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 17
3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) 18
4) Financement des investissements 18
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux 18
4.2) Branchements en plomb 19
4.3) Etat de la dette 19
4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 19
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 19
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 19
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 19
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité 19
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement 20

Indicateurs applicables en eau potable
à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis
D102.0 : prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie
P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques
P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
P104.3 : rendement du réseau de distribution
P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés
P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau
P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

IMPORTANT

Vous pouvez accéder au site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement ainsi qu'aux fiches descriptives des indicateurs surs :

http://services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs

Pour vous aider à réaliser un RPQS

http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/aide/collectivite - Notices%20redevances%20agences

Site Internet Préfecture : vous trouverez des modèles de rapport, de règlement de services

http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Service-public-de-l-eau-et-de-l-assainissement

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

La commune de HEYRIEUX dispose d'un service d'alimentation en eau potable.

Les missions du service sont:

☒Production
☒Protection du point de prélèvement
☒Traitement
☒Transport
☒Stockage
☒Distribution

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation.
Le délégataire est la société SEMIDAO en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er mai 2010.
La durée du contrat est de 8 ans.
Il prend fin le 30 avril 2018. Un avenant n°1 au contrat a reporté son échéance au 30 juin 2018.
Comme suite à la délibération du 26 juin 2018, un nouveau contrat a été signé à compter du 1er juillet 2018, pour une durée de 8 ans. **Un avenant a été signé du 1er juillet au 30 juin 2027 pour un an.**
La délégation est un affermage.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :

		SEMIDAO	HEYRIEUX
Gestion du service	application du règlement du service	X	
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X	
	relève des compteurs	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	des branchements	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	de la voirie liée aux ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des clôtures	X	
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des forages	X	

	des ouvrages de traitement	X	
	du génie civil	X	
	des plantations	X	
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages		X
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements		X
	des canalisations		X
	des captages		X
	des clôtures		X
	des compteurs		X
	des équipements électromécaniques		X
	des forages		X
	des ouvrages de traitement		X
	du génie civil		X
	des branchements plomb		X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage		X
	des installations électriques et informatiques		X
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion		X
	des vannes et accessoires hydrauliques		X
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	X	

1.4) *Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)*

Le service public d'eau potable dessert 4 824 habitants.

D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public eau potable sur laquelle elle raccordée ou techniquement raccordable.



D101.0 = 4 824 habitants

1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute (non traitée).

Points de prélèvement

Ouvrages	Débit nominal [m^3/h]	Prélèvement 2020[m^3]	Prélèvement 2021 [m^3]	Prélèvement 2022 [m^3]	Prélèvement 2023 [m^3]	Prélèvement 2024 [m^3]	Prélèvement 2025 [m^3]
Le puits des Cambergères	69,75 m^3/h	412 193 m^3	349 463 m^3	362 107 m^3	392 453 m^3	371 572 m^3	435 838 m3

1.6) Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée.

1.6.1) Points de production

Ouvrages	Débit nominal [m³/h]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]
Réservoir de Pichot (200 m³)		m³	m³	m³	m³	m³	m
Réservoir de Quemin (100 m³)		m³	m³	m³	m³	m³	m
Réservoir de la Briche (1 500 m³)		m³	m³	m³	m³	m³	m
Réservoir de la Briche (500 m³)		m³	m³	m³	m³	m³	m
Total		412 193 m³	349 463 m³	362 107 m³	392 453 m³	371 572 m³	433 258 m

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

1.7) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien contractuel	Sens *(import/ export/ import-export)*	Usage *(secours /permanent)*	Cocontractant	Caractéristiques *(volumes, débit, débit de pointe maximum...)*	Date d'effet	Durée [an]

1.7.1) Importations

Exportateur	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Production 2025 [m³]
	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³

1.8) Bilan des ressources

	Eau traitée (produite)					
Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources propres	412 193 m³	349 463 m³	362 107 m³	392 453 m³	371 572 m³	433 258 m³
Importations	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³
Total	412 193 m³	349 463 m³	362 107 m³	392 453 m³	371 572 m³	433 258 m³

1.9) Nombre d'abonnements

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnements domestiques et non domestiques	2309	2370	2411	2428	2441	2471

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

1.10) Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volumes facturés aux abonnés	285 150 m³	242 616 m³	287 880 m³	272 046 m³	239 705 m³	265 024 m³
- dont abonnés domestiques	244 372 m³	203 675 m³	246 988 m³	232 622 m³	205 359 m³	207 306 m³
- dont abonnés non domestiques	40 778 m³	38 941 m³	40 892 m³	39 424 m³	34 346 m³	57 718 m³
Volumes exportés	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³	0 m³
Total des volumes vendus	285 150 m³	242 616 m³	287 880 m³	272 046 m³	239 705 m³	265 024 m³

La période retenue pour le calcul des volumes est :

☐ l'année civile
☒ la période de relève du 01 avril au 31 mars.

1.10.1) Linéaire du réseau de desserte

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire du réseau hors branchements **en km**	42,93 km	42,95 km	42,95 km	42.95 km	42.95 km	42.95 km

Le linéaire de réseau a été calculé par la SEMIDAO avec la mise à jour du SIG.

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 26 juin 2018 pour application au 01/07/2018).

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SEMIDAO sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les frais d'accès au service sont de 35€ HT.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements…) :

Prestations	Montant facturé (HT)
SUR DEVIS	

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujetti à la TVA ? ☒Oui ☐Non

2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)

Le prix du service comprend :

☒ Une partie fixe ou abonnement (facultative)
☒ Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance : ☒ semestriellement ☐ annuellement

Les volumes sont relevés : ☒ semestriellement ☐ annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.
Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Les prix sont ceux effectifs au:	1er janv 2021	1er janv 2022	1er janv 2023	1er janv 2024	1er janv 2025	1er janv 2026
Redevance pour pollution domestique (€/m³)	0,27 €/m³	0,28 €/m³	0,28 €/m³	0,28 €/m³	0,29 €/m³	0,019 €/m³

2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

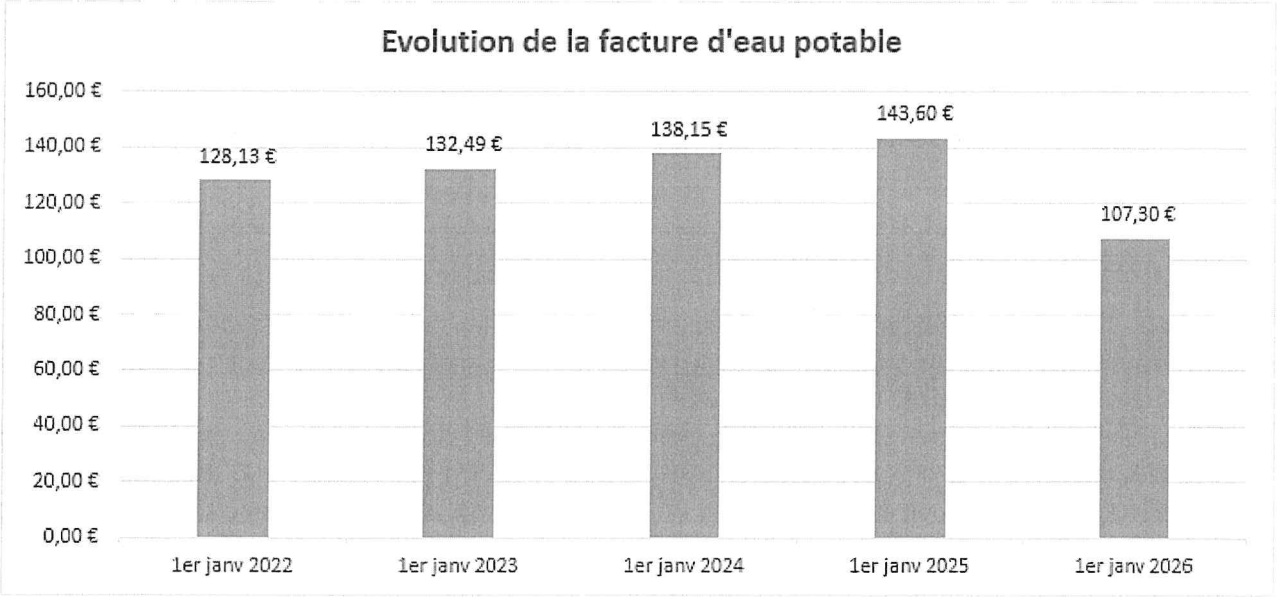
Années		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Les prix sont ceux effectifs au:		1er janv 2021	1er janv 2022	1er janv 2023	1er janv 2024	1er janv 2025	1er janv 2026
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire*)	26,68€/an	27,35€/an	30,08€/an	33,37€/an	34,84€/an	33,19€/an

	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,230€/m³	0,230€/m³	0,2418 €/m³	0,2662/m³	0,2869€/m³	0,2770€/m³
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an] (abonnement ordinaire*)	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00€/an	0,00€/an	0,00€/an	0,00€/an
	Part proportionnelle [€ HT/m³]	0,18 €/m³	0,18 €/m³	0,18 €/m³	0,18 €/m³	0,18 €/m³	0,18 €/m³
Redevances et taxes	Redevance préservation de la ressource [€/m³]	0,094€/m³	0,094€/m³	0,094€/m³	0,0870€/m³	0,0870€/m³	0,0950€/m³
	Redevance pour pollution domestique [€/m³]	0,27€/m³	0,28€/m³	0,28€/m³	0,28€/m³	0,29€/m³	0,019€/m³
	TVA	5,5 %	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%

** Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³*

2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D102.0)

ANNEES	2021	2022	2023	2024	2025
Les prix sont ceux effectifs au :	1er janv 2022	1er janv 2023	1er janv 2024	1er janv 2025	1er janv 2026
Part du délégataire	54,97 €	59,10 €	65,31 €	69,27 €	66,43 €
part de la collectivité	21,60 €	21,60 €	21,60 €	21,60 €	21,60 €
redevance préservation ressource	11,28 €	11,28 €	10,44 €	10,44 €	11,40 €
redevance pour pollution domestique	33,60 €	33,60 €	33,60 €	34,80 €	2,28 €
TVA	**6,68 €**	**6,91 €**	**7,20 €**	**7,49 €**	**5,59 €**
TOTAL	**128,13 €**	**132,49 €**	**138,15 €**	**143,60 €**	**107,30 €**



D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m3

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m³)

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 01/01/2026

I.D

D102.0 = 1.14 €/m3

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	49 859,99 €	43 108 €	50 657 €	18 312 €	73 383,35 €	46 632,57 €
dont vente d'eau domestiques	€	€	€	€	€	€
dont ventes d'eau non domestiques	€	€	€	€	€	€
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres recettes						
Contributions d'autres services	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Contributions exceptionnelles du budget général	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	49 859,99 €	43 108 €	50 657 €	18 312 €	73 383,38 €	46 632,57 €

2.3.2) Recettes de l'exploitant

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	134 302 €	123 274 €	145 728 €	140 341€	156 288 €	159 459 €
dont vente d'eau domestiques	€	€	€	€	€	€
dont ventes d'eau non domestiques	€	€	€	€	€	€
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	134 302 €	123 274 €	145 728 €	140 341€	156 288 €	159 288 €

3) Indicateurs de performance d'eau potable

L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que les autorités Organisatrices des services publics de l'eau et de l'assainissement présentent annuellement un rapport sur le prix et la qualité de ces services.
Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 introduisent des indicateurs de performance devant figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.
Les premiers rapports d'activité à produire en application de ces textes concerneront l'exercice 2008.
La mise en application des indicateurs de performance par les services permettra de procéder à une consolidation des données au plan national sur la gestion des services d'eau potable et d'assainissement dans la perspective de la création du système d'information sur les services publics de l'eau et de l'assainissement que l'ONEMA doit mettre en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

Ces indicateurs donnent une mesure statistique de la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau afin d'en apprécier la qualité sanitaire sue la base des contrôles effectués.

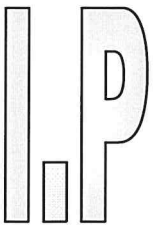
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	13	0	100 %	néant
Conformité physico-chimique (P102.1)	14	0	100 %	néant

L'ensemble de ces prélèvements a été réalisé dans le cadre du programme annuel établi par l'ARS 38, au titre de **l'année 2026** en application du décret 2001-1220 pour les eaux distribuées par le réseau public. Par ailleurs, un suivi qualitatif de l'évolution des teneurs en nitrate et en résidus de produits phytosanitaires des eaux brutes (avant traitement) est effectué dans le cadre d'un programme départemental piloté par le conseil général de l'Isère.

P101.1 Taux de conformité microbiologique

Nombre de prélèvements bactériologiques conformes/nombre de Prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année x 100

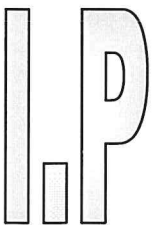
P101.1 = 100 %



P102.1 Taux de conformité physico-chimique

Nombre de prélèvements physico-chimique conformes/nombre de Prélèvements physico-chimique réalisés au cours de l'année x 100

P102.1 = 100 %



3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P103.2b)

Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.
Les points sont attribués en « tout ou rien ».

		Action effective en totalité oui/non	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A- Plan des réseaux	Absence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Non	0 point	**0**

(15 points)	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant les ouvrages principaux (captages, station de traitement, station de pompage, réservoirs) ainsi que les compteurs de prélèvement et de distribution en aval des réservoirs	Oui	10 points	**10**
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour	Oui	5 points	**5**
			Total intermédiaire A	15 points
B- Inventaire des réseaux (30 points)	Existence d'un inventaire des travaux des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux** (informations sur les matériaux, diamètre des canalisations de transport et de distribution. **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	Oui	10 points	**10**
	Lorsque les informations sur les matériaux et diamètre sont rassemblées pour la moitié du linéaire, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total des réseaux			
	Matériaux et diamètre connus pour 60 % à 69,9 %	Non	1 point	
	Matériaux et diamètre connus pour 70 % à 79,9 %	Non	2 points	
	Matériaux et diamètre connus pour 80 % à 89,9 %	Non	3 points	
	Matériaux et diamètre connus pour 90 % à 94,9 %	Non	4 points	
	Matériaux et diamètre connus pour au moins 95 %	Oui	5 points	**5**
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifié à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total étant renseigné. Lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90 %. Le cinquième point étant accordé lorsque ces informations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.			
	Dates ou période de pose connues pour moins de 50 % du linéaire des réseaux	Non	0 point	
	Dates ou période de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire des réseaux	Non	10 points	
	Dates ou période de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire des réseaux	Non	11 points	
	Dates ou période de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire des réseaux	Non	12 points	**12**
	Dates ou période de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire des réseaux	Non	13 points	
	Dates ou période de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire des réseaux	Non	14 points	
	Dates ou période de pose connues pour au moins 95 % du linéaire des réseaux	Oui	15 points	
			Total intermédiaire A + B	42 points
C- Autres éléments de connaissance et de gestion des	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie,...) et s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	Oui	10 points	**10**

réseaux (75 points)	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de stockage et de distribution	Oui	10 points	**10**
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par ce §)	Oui	10 points	**10**
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par ce §)	Oui	10 points	**10**
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	Oui	10 points	**10**
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	Non	10 points	**10**
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui	10 points	**0**
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	Non	5 points	**0**
		Total général	120	102 points

P103.2b Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des Réseaux d'eau potable

La partie B n'est prise en compte que si 15 points sont obtenus pour la partie A.
La partie C que si au moins 40 points sont pris en compte par les parties A + B.

P103.2 = 102 points

I.P

3.3) Les volumes relatifs à l'exploitation du service

Le volume prélevé correspond à la production des captages ainsi qu'aux volumes issus des forages des collectivités.

Les volumes achetés ou importés en gros et **les volumes vendus ou exportés en gros** correspondent aux échanges entre services d'eau.

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit majoré du volume importé et éventuellement diminué du volume consacré au besoin en eau des équipements du service (pompages, traitements) ou du volume vendu en gros

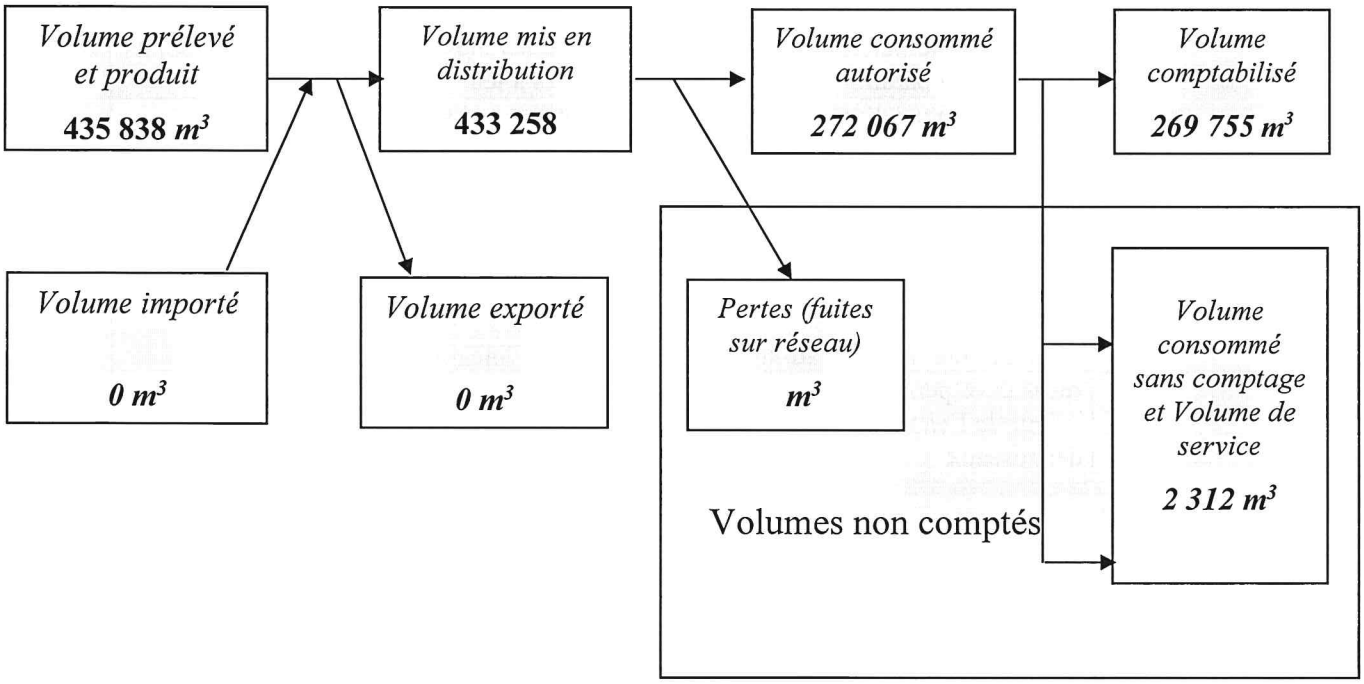
Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé majoré des volumes de service et de consommation sans comptage.

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Le volume consommé sans comptage correspond aux volumes consacrés aux essais annuels des poteaux d'incendie, de l'arrosage des espaces verts, des alimentations des fontaines publiques, du lavage des voiries et des chasses d'eau sur le réseau d'assainissement

Le volume de service quant à lui correspond aux nettoyages des réservoirs, à la désinfection des réseaux après travaux, aux purges et lavage des conduites, aux surpresseurs, pissettes et analyseurs d'eau, etc.....

LES VOLUMES DU SERVICE EN 2025

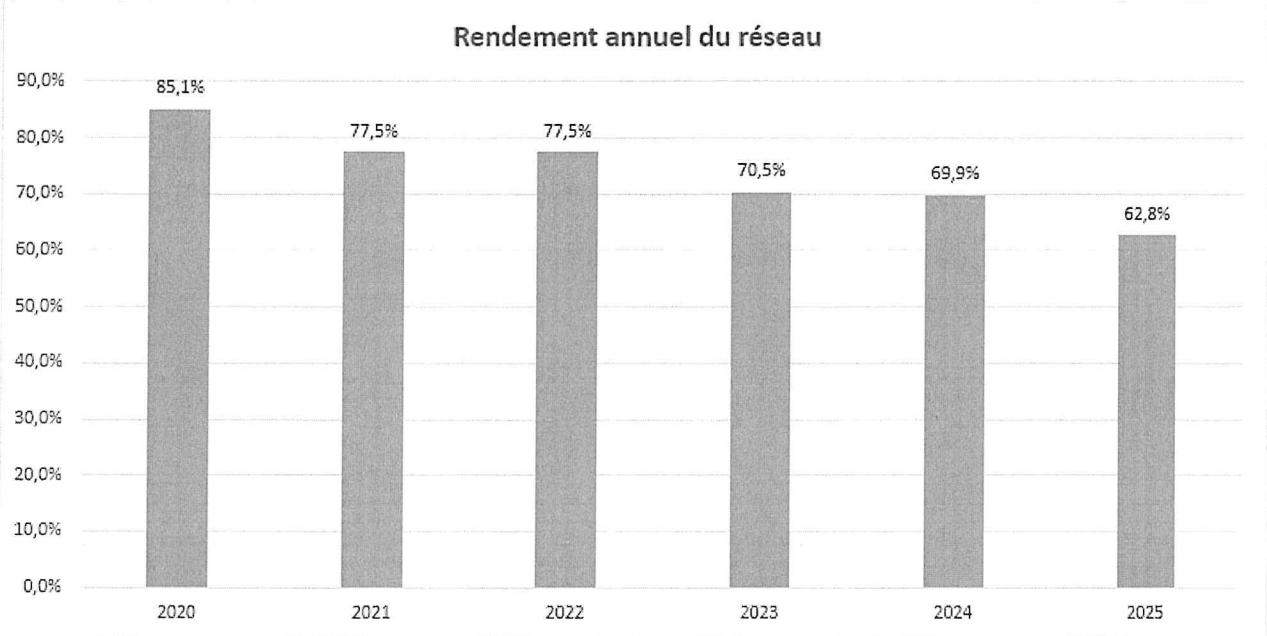


Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

3.4) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommé avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
volume consommé autorisé en m^3	350 896	270 891	280 792	276 676	259 796	272 067
volume exporté en gros en m^3	0	0	0	0	0	0
volume produit en m^3	412 193	349 463	362 107	392 453	371 572	433 258
volume importé en gros en m^3	0	0	0	0	0	0
rendement du réseau	85,1%	77,5%	77,5%	70,5%	69,9%	62,8%



P104.3 Rendement du réseau de distribution

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes exportés en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes importés en gros à d'autres services d'eau potable.

P104.3 = 62.8 %

I.P

Objectif Grenelle 2

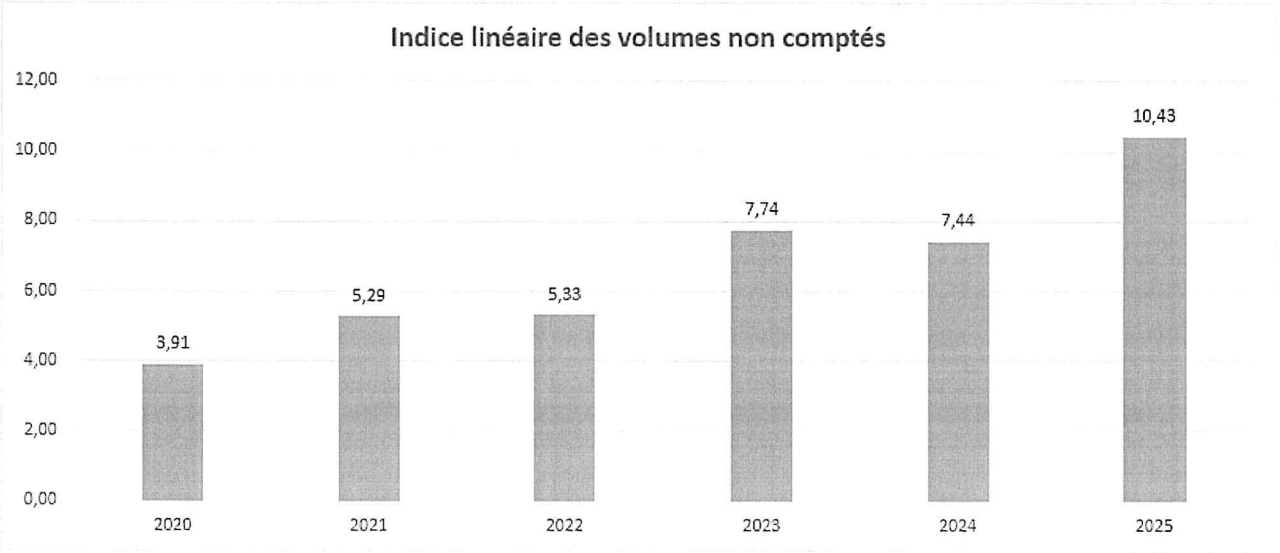
Calcul de l'ILC (indice linéaire de consommation) = $\frac{272\,067\ m^3}{365\ j \times 43\ km}$ = ***17,35 m^3/j/km***

Objectif Grenelle 2 pour Heyrieux = 65% + (0,2 x 17,35) = 65 + 3,47 = ***68.47 %***

3.5) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
volume mis en distribution en m^3	412 193	349 463	362 107	392 453	371 572	433 258
volume comptabilisé en m^3	350 896	266 545	278 573	271 040	255 059	269 735
longueur de réseau (km)	42,93	42,95	42,95	42,95	42,92	42,95
indice linéaire de volumes non comptés (m^3/km/j)	3,91	5,29	5,33	7,74	7,44	10,43



P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte.

P105.3 = 10,43 m^3/km/jour.

3.6) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

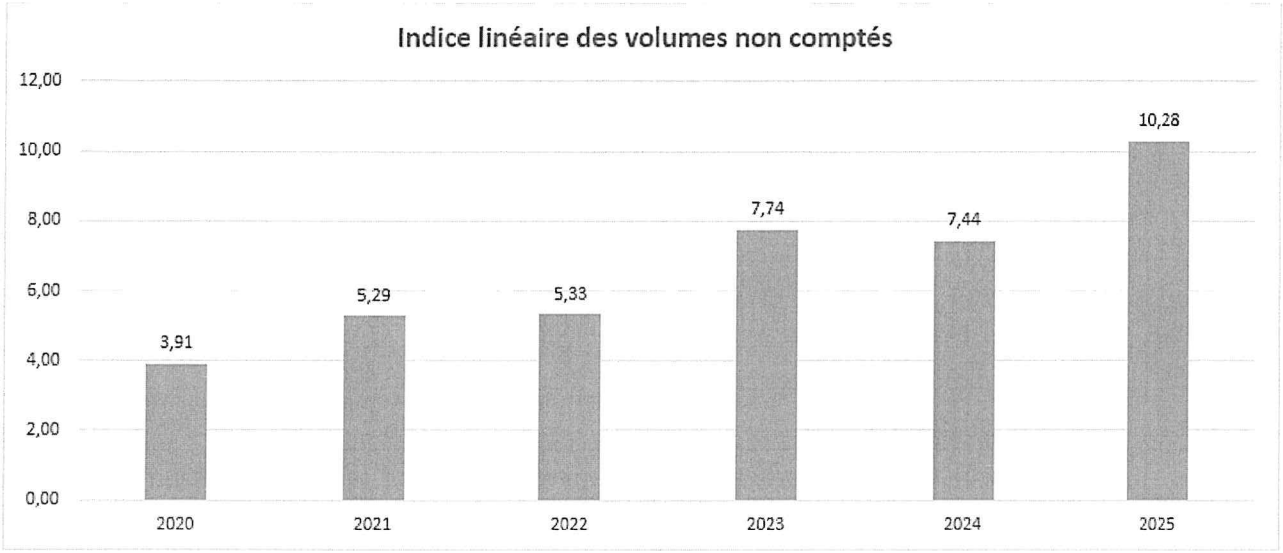
Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau

Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte

P106.3 = 10,45 m^3/km/jour

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
volume mis en distribution en m^3	412 193	349 463	362 107	392 453	371 572	433 258
volume comptabilisé en m^3	350 896	266 545	278 573	271 040	255 059	272 067
longueur de réseau (km)	42,93	42,95	42,95	42,95	42,92	42,95
indice linéaire de volumes non comptés (m^3/km/j)	3,91	5,29	5,33	7,74	7,44	10,28



3.7) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Longueur du réseau (km)	42.77 km	42,93 km	42,95 km	42,95 km	42.95 km	42.95 km	42.95 km
Linéaire de réseau renouvelé (km)	0 km	0,160 km	0,02 km	0 km	0 km	0.05 km	0.05 km
Longueur cumulée de réseau renouvelé	5.388 km	5,548 km	5,568 km	5,568 km	5,568 km	5,668 km	5,668 km
Taux de renouvellement	12.60 %	12,92 %	12,96 %	12,96 %	12,96 %	12.96 %	12.96 %

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau multiplié par cent

I.P

P107.2 = 12.96 %

3.8) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'ARS)

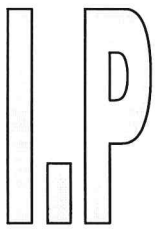
L'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur. Cette action commence avec la définition et la mise en place d'un périmètre de protection et de surveillance des ressources en eau (captages, forages). C'est le moyen le plus sûr pour les contaminations et les pollutions accidentelles ou diffuses.

0%	Aucune action
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Avis préfectoral acquis
80%	Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
100%	**Arrêté préfectoral totalement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi en application de l'arrêté**

P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

P108.3 = 100 %



4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions de la collectivité
Mise en sécurité des réservoirs de la Commune	13 512.96 €		
Rénovation du réservoir de la Briche	25 880.79 €		
Rénovation du réservoir de la Briche	19 092.53 €		
Installation d'un débitmètre entre les réservoirs de la Briche	27 609.37 €		

4.2) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.

Années	2022	2023	2024	2025
Nombre total de branchements existants	2370	2428	2441	2471
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	44	44	42	42
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport	1,86 %	1,81%	1.72 %	1.70 %

4.3) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette au 31 décembre	4 261,51 €	798,61 €	721,69 €	644,13 €	83,55 €	83.55 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	12 244,19 €	83,55 €	83,55 €	83,55 €	83,55 €	83.55 €
dont en intérêts	578,22 €	6,63 €	6,63 €	5,99 €	4,70 €	4.04 €
dont en capital	11 665,97 €	76,92 €	76,92 €	77,56 €	78,85 €	79.51 €

4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant des amortissements	25 687,50 €	25 687,50 €	34 010 €	34 010 €	35 237,76 €	35 008,76€

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Travaux divers	90 000 €

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Sans objet

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes reçues	1 u	1 u	1 u	1 u	0	0
Nombre d'abandon de créance	1 u	1 u	1 u	1 u	0	0
Montant des abandons de créance	200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Versement à un fonds de solidarité	0,00 €	11 696 €	10 462 €	10 162 €	10 804 €	11 370,87 €
Volume annuel facturé	285 150 m³	242 607 m³	287 880 m³	272 046 m³	239 705 m³	265 024 m³
Valeur de l'indicateur P109.0	0,07 €/m³	0,048 €/m³	0,036 €/m³	0,037/ m³	0.045/m³	0.043/m³

P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

Montant en € des abandons de créances+montant en € des versements à un fond de solidarité / volumes facturés

P109.0 = 0,043 €/m³

I.P

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Ce paragraphe est destiné aux collectivités qui assurent la compétence eau et la compétence assainissement collectif et qui choisissent de rédiger deux RPQS distincts.
Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Les prix sont ceux effectifs au:	1er janv 2021	1er janv 2022	1er janv 2023	1er janv 2024	1er janv 2025	1er janv 2026
Part de l'exploitant du service d'eau potable	54,38 €	54,97 €	59,10 €	65,31 €	69,27 €	66,43 €
Part de la collectivité						
pour le service d'eau potable	21,60 €	21,60 €	21,60 €	21,60 €	21,60 €	21,60 €
pour l'assainissement collectif*	68,40 €	68,40 €	68,40 €	68,40 €	68,40 €	68,40 €
Autres collectivités pour l'assainissement collectif						
Surtaxe SIAVO	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €
Redevance traitement station de Saint Fons	44,92 €	78,00 €	90,00 €	106,80 €	106,80 €	115,00 €
Agence de l'eau						
Redevance préservation de la ressource	11,28 €	11.28 €	11,28 €	10,44 €	10,44 €	11,40 €
Redevance de pollution domestique	32,40 €	33,60 €	33,60 €	33,60 €	34,80 €	51.60 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte*	18,00 €	18,00€	19,20 €	19,20 €	19,20 €	2.28 €
TVA						
pour le service d'eau potable	6,58 €	6,68 €	6,91 €	7,21 €	7,47 €	8,31 €
pour l'assainissement collectif*	15,25 €	18,36 €	19,68 €	21,36 €	21.36 €	20,53 €
Total TTC						
pour le service d'eau potable	126,24 €	128,13 €	132,49 €	138,16 €	143,58 €	159,34 €
pour l'assainissement collectif*	167,78 €	201,96 €	216,48 €	234,96 €	234,96 €	225.85 €
Total TTC global	**294,02 €**	**330,09 €**	**348,97 €**	**373,12 €**	**378,54 €**	**385.15 €**
Prix global du m3 d'eau	**2.45 €/m³**	**2.75 €/m³**	**2,91 €/m³**	**3,11 €/m³**	**3,15 €/m³**	**3,21 €/m³**